



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le 9 août 2023, à 18 h 30, au Complexe environnemental de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre située au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents et formaient quorum :

M. Jean Gascon, président	Mun. de Lac-Saint-Paul
M. Marc Champagne	Mun. de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. Ghislain Collin	Mun. de Notre-Dame-de-Pontmain
M. René de la Sablonnière	Mun. de Chute-Saint-Philippe
M. Normand Latreille	Ville de Mont-Laurier
M. Éric Lévesque	Mun. de Mont-Saint-Michel
M. Serge Piché	Mun. de Lac-des-Écorces
M. Pierre Raïche	Mun. de Lac-du-Cerf
Mme Diane Sirard	Mun. de Ferme-Neuve

Étaient absentes :

M. Michel Daigle	Mun. Sainte-Anne-du-Lac
Mme Mélanie Grenier	Mun. de Kiamika
Mme Sylvie Roussel	Mun. Notre-Dame-du-Laus

Assistent également à la séance, M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier et Mme Mariève Garceau, agente de communication, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jean Gascon, président, ouvre la rencontre, il est 18 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 AOÛT 2023

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour du 9 août 2023 en ajoutant le point suivant :

10. Varia
 - 10.1 Budget et transferts budgétaires, de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ainsi que rôle des municipalités
 - 10.2 Procédure pour les nominations au comité de négociation et transferts budgétaires en cours d'année

ADOPTÉE à l'unanimité

ADOPTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 3 AOÛT 2023

Il est proposé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les recommandations du comité exécutif du 3 août 2023 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2023

Il est proposé par Marc Champagne et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 14 juin 2023 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

Formules Municipales - No 5514-PS (FLA-798)

23-08-4129

23-08-4130

23-08-4131



No de résolution
ou annotation

23-08-4132

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 JUIN ET 31 JUILLET 2023

Il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, en date du 30 juin 2023, totalisant une somme de 363 882.73 \$.

Il est également résolu d'adopter la liste des comptes fournisseurs, en date du 31 juillet 2023, totalisant une somme de 368 208.37 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-08-4133

RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 30 JUIN ET 31 JUILLET 2023

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, en date du 30 juin 2023, totalisant une somme de 545 562.49 \$.

Il est également résolu d'adopter la liste des paiements, en date du 31 juillet 2023, totalisant une somme de 584 786.96 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

9 août 2023 : réception de la nouvelle entente-cadre d'Éco-entreprise Québec, concernant la gestion des matières recyclables.

ADMINISTRATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

24 juillet 2023 : Agrirécup
Rencontre concernant le plastique agricole

25 juillet 2023 : Recyc-Québec
Rencontre concernant le plastique agricole

31 juillet 2023 : Tricentris – visioconférence sur les contributions supplémentaires

TRAVAUX SUR LE SITE

- Distribution du compost mature aux municipalités : 700 Tm
- Déchiquetage des matériaux secs et du bois en cours
- Réaménagement de l'aire d'entreposage des matériaux secs



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

23-08-4134

ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES 2023

Il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport de l'état comparatif des revenus et des dépenses 2023.

ADOPTÉE à la majorité

23-08-4135

TRICENTRIS – CONTRIBUTIONS SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est membre de Tricentris, la coop ;

ATTENDU les difficultés financières de Tricentris, la coop ;

ATTENDU les contributions financières supplémentaires qui seront demandées à ses membres lors de son assemblée générale extraordinaire du 17 août 2023 ;

ATTENDU que ces propositions ont été présentées lors de plusieurs visioconférences organisées par Tricentris, la coop ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 3 août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité que la Régie accepte la clause 5.4, comme présentée, mais en ajoutant les conditions suivantes :

- Les contributions maximales demandées ne devront pas être plus hautes que celles présentées (ce qui équivaut à 12,49 \$/porte, en 2023 et 16,65 \$/porte, en 2024) ;
- Que la contribution supplémentaire pour 2024 soit faite en quatre versements égaux (un versement par trimestre) ;
- Qu'il y est une clause, concernant la contribution trimestrielle, mentionnant que, si le prix du marché des matières recyclables est plus élevé que le seuil de rentabilité, que la contribution ne soit pas demandée à ses membres le trimestre suivant.

Il est également résolu que soit mandaté notre représentant, M. Jean Gascon, à présenter la proposition ci-haut mentionnée, et ce, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2023 ainsi qu'au conseil d'administration extraordinaire qui suivra l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

23-08-4136

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

TRICENTRIS – FINANCEMENT DES CONTRIBUTIONS SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre accepte de payer les contributions supplémentaires, demandées par Tricentris, la coop, selon certaines conditions (voir résolution Tricentris — contributions supplémentaires) :

ATTENDU que ces sommes seront remboursées par le régime de compensation à la collecte sélective :

ATTENDU que la Régie possède un fonds réservé pour la construction des futures cellules et le recouvrement final, d'une somme totale de 700 000 \$, en 2023 ;

ATTENDU que la Régie n'aura pas besoin des sommes du fonds réservé pour la construction des futures cellules et le recouvrement final avant 2026 ;

ATTENDU que le financement des contributions supplémentaires n'aura aucun impact sur les quotes-parts des municipalités membres ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 3 août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité que la Régie accepte de payer les contributions supplémentaires avec le compte 29 516 ; fonds réservé pour la construction des futures cellules et le recouvrement final comme suit :

2023	255 000 \$
2024	96 000 \$

car le remboursement de ses sommes sera remboursé, au fonds réservé pour la construction des futures cellules et le recouvrement, avant que la Régie ne les utilise.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-08-4137

FINANCEMENT DE LA COLLECTE PORTE-À-PORTE DES PLASTIQUES AGRIQUES

ATTENDU qu'Agrirecup a été nommé « organisme de gestion désigné », par Recyc-Québec, le 14 juillet 2023, pour faire la gestion de la récupération des plastiques agricoles;

ATTENDU les discussions en cours avec Agrirecup;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité qu'afin de ne pas interrompre le service, la Régie procède, à ses frais, à une collecte de plastiques agricoles à la mi-octobre 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

23-08-4136

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

TRICENTRIS – FINANCEMENT DES CONTRIBUTIONS SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre accepte de payer les contributions supplémentaires, demandées par Tricentris, la coop, selon certaines conditions (voir résolution Tricentris — contributions supplémentaires) ;

ATTENDU que ces sommes seront remboursées par le régime de compensation à la collecte sélective ;

ATTENDU que la Régie possède un fonds réservé pour la construction des futures cellules et le recouvrement final, d'une somme totale de 700 000 \$, en 2023 ;

ATTENDU que la Régie n'aura pas besoin des sommes du fonds réservé pour la construction des futures cellules et le recouvrement final avant 2026 ;

ATTENDU que le financement des contributions supplémentaires n'aura aucun impact sur les quotes-parts des municipalités membres ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 3 août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité que la Régie accepte de payer les contributions supplémentaires avec le compte 29 516 ; fonds réservé pour la construction des futures cellules et le recouvrement final comme suit :

2023	255 000 \$
2024	96 000 \$

car le remboursement de ses sommes sera remboursé, au fonds réservé pour la construction des futures cellules et le recouvrement, avant que la Régie ne les utilise.

ADOPTÉE à l'unanimité

FINANCEMENT DE LA COLLECTE PORTE-À-PORTE DES PLASTIQUES AGRIcoles

ATTENDU qu'Agrirecup a été nommé « organisme de gestion désigné », par Recyc-Québec, le 14 juillet 2023, pour faire la gestion de la récupération des plastiques agricoles;

ATTENDU les discussions en cours avec Agrirecup;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité qu'afin de ne pas interrompre le service, la Régie procède, à ses frais, à une collecte de plastiques agricoles à la mi-octobre 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-08-4137

Formulaires Municipales - No 5614-PS (FLA-798)



No de résolution
ou annotation

23-08-4138

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DES BACS ROULANTS

ATTENDU les besoins de la Régie pour l'obtention de bacs de recyclage ;

ATTENDU que la Régie procédera à un appel d'offres, pour la fourniture des bacs, au courant de l'automne 2023 ;

ATTENDU qu'avec l'organisme de gestion désigné pour la gestion des matières recyclables au Québec, les bacs de recyclage deviendront bleus ;

ATTENDU que la Régie veut éviter un bris de service ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 3 août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité que la Régie procède à l'appel d'offres, en 2023, pour la fourniture des bacs, comme suit :

- 1 remorque de bacs noirs (513 bacs)
- 2 remorques de bacs bleus (1 026 bacs)
- ½ remorque de bacs bruns (395 bacs)
- ½ remorque de bacs bleus (252 bacs)

Et que la livraison desdits bacs sera effectuée comme suit :

En 2023

- 1 remorque de bacs bleus (513 bacs)

En 2024

- 1 remorque de bacs noirs (513 bacs)
- 1 remorque de bacs bleus (513 bacs)
- ½ remorque de bacs bruns (395 bacs)
- ½ remorque de bacs bleus (252 bacs)

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

23-08-4139

EMPLOYÉS – SAISON ESTIVALE 2023

ATTENDU les besoins de la Régie en employés pour la saison estivale 2023 ;

ATTENDU que la Régie avait une banque de 400 h pour l'embauche d'employés journaliers ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 3 août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité d'entériner l'embauche des employés suivants :

En cours

- M. Charléli Bertrand (entretien du site)

Terminé

- M. Gilles St-Jean (remplacement de vacances)
- M. Antoine Séguin (entretien du site)
- M. Gilles De Sylva (entretien du site)

ADOPTÉE à l'unanimité

23-08-4140

CRÉATION DE POSTE – JOURNALIER-MÉCANICIEN

ATTENDU les besoins de la Régie pour l'entretien de la machinerie ;

ATTENDU l'importance de l'entretien préventif de la machinerie ;

ATTENDU la recommandation du contremaître ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 3 août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc Champagne et résolu à l'unanimité de créer, en 2024, un poste de journalier-mécanicien, à temps plein régulier, selon le salaire et les conditions en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

COMMUNICATION

RAPPORT – AGENTE DE COMMUNICATION

11 mai 2023 : Rencontre avec la polyvalente Saint-Joseph dans le cadre du projet de récupération des vapoteuses.

PORTE OUVERTE

La Régie organisera sa porte ouverte le samedi 12 août 2023, de 9h à 13h, située au 1064, rue Industrielle, à Mont-Laurier.

Lors de cet événement, les participants pourront prendre connaissance des différents services offerts, par la Régie, par le biais d'affiches explicatives.

Une visite des installations, en autobus, sera offerte aux participants. Le départ se fera vers 10h.

Viennoiseries et breuvages seront offerts aux participants.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

VARIA

Questions de Mme Diane Sirard, représentante de la municipalité de Ferme-Neuve.

BUDGET ET TRANSFERT BUDGÉTAIRES, DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE AINSI QUE LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS
Discussion au sujet du budget de la Régie, et les transferts budgétaires, ainsi que le rôle des municipalités.

PROCESSUS DE NOMINATION DU COMITÉ DE NÉGOCIATION
Discussion au sujet du processus de nomination du comité de négociation des salaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président lève la séance, il est 21 h30.

M. Jean Gascon
président

M. Jimmy Brisebois
directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean Gascon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Gascon, président